



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de la CORRÈZE

Standard Direction
05.55.20.69.40
Emploi-Concours - S.P.E.T
05.55.20.69.41

2019-279

ARRÊTÉ fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe et interne d'accès au grade d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL de 2^{ème} classe au titre de l'année 2020, dans la spécialité « LOGISTIQUE et SECURITE »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CORRÈZE,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée, relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n°81-317 du 7 avril 1981 modifié, fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le Code du Sport, Livre II, Titre II, Chapitre 1^{er}, disposant en son article L 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois des collectivités territoriales sans remplir les conditions de diplômes,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 modifié, fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié, relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options et des spécialités, pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe,

Vu le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels de la Région Nouvelle Aquitaine pur 2020,

Vu la charte de coopération régionale et ses annexes, approuvée par les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la Région Nouvelle Aquitaine,

Vu les besoins prévisionnels recensés pour l'année 2020, auprès des collectivités et établissements publics affiliées et non affiliées, pour la mise en place du concours d'accès au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (au titre de l'avancement de grade),

Vu l'arrêté du Président de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CORRÈZE n°2019-169 en date du 23 juillet 2019, portant ouverture et organisation des concours externe et interne d'accès au grade d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL de 2^{ème} classe, au titre de l'année 2020, dans la spécialité **logistique et sécurité** (option : MAGASINIER),

Accusé de réception en préfecture

019-281927244-20191219-

de la Fonction Publique

Station des concours externe et interne

Date de réception préfecture : 19/12/2019

Considérant que les dossiers de candidatures ont été déposés jusqu'au 10 octobre 2019 inclus,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats admis à concourir aux concours externe et interne d'accès au grade d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL de 2^{ème} classe, au titre de l'année 2020, dans la **spécialité logistique et sécurité**, sous réserve de la production des pièces requises avant le début des épreuves, est annexée au présent arrêté.

Le nombre de candidats admis à concourir est de 42 ainsi répartis :

Spécialité LOGISTIQUE-SECURITE :

- Concours EXTERNE : 13 candidats
- Concours INTERNE : 29 candidats

ARTICLE 2 : L'article 2 de l'arrêté n°2019-169 en date du 23 juillet 2019 susvisé, est modifié comme suit :

L'épreuve écrite d'admissibilité des concours externe et interne se déroulera le **jeudi 16 janvier 2020**, à la Salle des Associations (Allée des Sports) – 19150 LAGUENNE-SUR-AVALOUZE.

Les dates et lieux de déroulement des épreuves d'admission seront fixés ultérieurement par arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du département de la CORREZE et aux Centres de Gestion de la Région Nouvelle Aquitaine.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TULLE, le 19 décembre 2019
Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE.

Le Président du Centre de Gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Transmis le :

Accusé de réception en préfecture
019-281927244-20191219-
AR_AAC_ATP2_CON-AR
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

**Liste des candidats admis à concourir aux concours EXTERNE d'accès au grade
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL de 2^{ème} classe 2020**

Spécialité : LOGISTIQUE et SECURITE
Option : magasinier

N° DE DOSSIER	Nom du candidat	Prénom du candidat	Type de concours
1	BOQUET*	Aurélie	EXTERNE
2	BOURLIER	Corinne	EXTERNE
3	BRETHOUX	Thomas	EXTERNE
4	CREMAL	Fabian Jean Patrick	EXTERNE
5	DANGEROUS	Jimmy	EXTERNE
6	DUCLOUX	Sylvain	EXTERNE
7	ECHARD*	Julien	EXTERNE
8	EVDOKIMOV	Alexandre	EXTERNE
9	GANDAUBER	Brice	EXTERNE
10	MAHAUX	Florent	EXTERNE
11	STERNYTE	David	EXTERNE
12	STOECKLIN	Rémy	EXTERNE
13	VINCENT*	Florian	EXTERNE

Nombre de candidats admis à concourir : 13

Accusé de réception en préfecture
019-281927244-20191219-
AR_AAC_ATP2_CON-AR
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

**Liste des candidats admis à concourir au concours INTERNE d'accès au grade
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL de 2^{ème} classe 2020**

Spécialité : LOGISTIQUE et SECURITE
Option : magasinier

N° de dossier	Nom du candidat	Prénom du candidat	Type de concours
14	BERTRAN	Philippe	INTERNE
15	BOUCHARA	Stéphane	INTERNE
16	CLAVERIE	Christophe	INTERNE
17	DECOUTURE	Laurent	INTERNE
18	DRONIOU	Hicham	INTERNE
19	EL AOUADY	Rabii	INTERNE
20	FOUCHARD	Yoann	INTERNE
21	HAILLANT*	Nicolas	INTERNE
22	HANQUEZ	Damien	INTERNE
23	HEIMBURGER	Damien	INTERNE
24	LAFUENTE	Cédric	INTERNE
25	LECLERC	Vivien	INTERNE
26	LESUEUR	Yoann	INTERNE
27	LHERISSON*	Julien	INTERNE
28	MARQUES	Claude	INTERNE
29	MAUREY	Tony	INTERNE
30	MEBA	Joachim	INTERNE
31	MEKIRI	Reda	INTERNE
32	NAJIB	Rachid	INTERNE
33	PALACIO	Florent	INTERNE
34	PARINET	Sandrine	INTERNE
35	PEYROUTY	Yohan	INTERNE
36	PIATTE*	Adam	INTERNE
37	SANCHEZ	Tony	INTERNE
38	SOUCHET	Nicolas	INTERNE
39	TAILLET	Christophe	INTERNE
40	TEIXIER	Mathieu	INTERNE
41	VENTURA	Mario	INTERNE
42	VEYRINE	Frederic	INTERNE

Nombre de candidats admis à concourir : 29

Accusé de réception en préfecture
019-281927244-20191219-
AR_AAC_ATP2_CON-AR
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019